



Un organisme du gouvernement de l'Ontario

Que faire si vos cultures ont été endommagées

Si vos cultures ont été endommagées et que vous participez aux programmes d'Agricorp, appelez-nous immédiatement au 1 888 247-4999. Nous discuterons de votre couverture, nous vous expliquerons les options qui s'offrent à vous et nous vous guiderons dans le processus de demande d'indemnisation.

Assurance-production

L'Assurance-production offre la meilleure protection contre les événements météorologiques tels que l'inondation et l'humidité excessive. Ce programme couvre les pertes de production et les baisses de rendement causées par des risques assurés. L'Assurance-production offre trois types d'indemnités :

Indemnité de réensemencement : si vous devez réensemencer une partie de votre culture en raison d'un risque assuré.

Indemnité pour superficie non ensemencée (ISNE) : si un risque assuré, à l'exception de la sécheresse, vous empêche, ainsi qu'un grand nombre d'agriculteurs de votre région, de planter ou d'ensemencer une partie ou la totalité de votre superficie à cultiver.

Indemnité de manque à produire : si, en raison d'un risque assuré, votre rendement est inférieur à votre production garantie.

Les trois principaux programmes d'Agricorp, soit l'**Assurance-production**, **Agri-stabilité** et le **Programme de gestion des risques**, vous protègent contre les pertes de production, l'augmentation des coûts et/ou les conditions du marché.

Le tableau au verso présente les différents types d'indemnité offerts dans le cadre de l'Assurance-production et la manière dont les programmes d'Agricorp fonctionnent de concert. Visitez Agricorp.com pour obtenir une documentation complète sur les exigences et les politiques de chaque programme.

Comment les programmes d'Agricorp fonctionnent de concert

	Assurance-production	Agri-stabilité	Programme de gestion des risques pour les céréales et les oléagineux	Programmes de gestion des risques pour le bétail	Programmes de gestion des risques programme d'autogestion des risques
Risques couverts	Baisses de rendement en raison des risques assurés	Pertes de production, conditions du marché et/ou augmentation des coûts	Faiblesse des prix des produits agricoles Hausse des coûts de production	La faiblesse des prix des produits agricoles La hausse des coûts de production	Tous les risques
Types d'indemnités	Indemnité de réensemencement Indemnité de superficie non ensemencée (ISNE) Indemnité de manque à produire	Paiements provisoires en cas de difficultés financières Paiements versés à la fin de l'exercice financier	ISNE Paiements versés avant et après la récolte	Paiements déclenchés	Contribution gouvernementale fondée sur le dépôt
Calendrier des paiements	Indemnité de réensemencement et ISNE : au début de la saison de croissance Manque à produire : après la récolte	Paiements provisoires : deuxième semestre de l'exercice financier Paiements à la fin de l'exercice financier : année civile suivant celle de la date de soumission des renseignements fiscaux et des formulaires de demande	À l'automne et au printemps	Bovins semi-finis et bovins en parcs d'engraissement, porcs et veaux : sur une base trimestrielle* Vaches-veaux et moutons : sur une base semestrielle (T2 et T4) Paiements complémentaires, le cas échéant	Retraits sur demande

* Les paiements correspondant aux ventes de T1 et de T2 sont versés en même temps après le traitement des rapports des ventes.

Pour nous joindre

1 888 247-4999
ATS : 1 877 275-1380
Lun. au ven., de 7 h à 17 h
contact@agricorp.com
agricorp.com

English version available